

Séance du Jeudi 8 avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le huit avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CHESNAY Bertrand, Maire.

Etaient présents :

M. CHESNAY Bertrand
M. CHIGNON Joël
M^{me} DALIBARD Fabienne
M^{me} FAVIER Marie
M. FOURMONT-HAMELIN Guillaume
M. LAMBERT Loïc
M. MAGNEZ Jean-Pierre
M^{me} RONCIN Magali
M^{me} SAUNIER Fabienne
M^{me} SAULEAU Sophie (*en visio*)
M^{me} TERRIEN Jacqueline
M^{me} TOUCHET Laurence

Etaient excusés : M. LEPRINCE Augustin, M^{me} REBILLARD Sophie,

Etait absent :

Présents : 12

Votants : 12

Elu secrétaire : M^{me} Jacqueline TERRIEN

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2021

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2021 celui-ci est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

SOMMAIRE

- Vote des taux 2021
 - Vote du budget primitif 2021
 - Demande de participation financière pour un enfant en classe ULIS
-

2021-12 Vote des taux d'imposition des taxes directes locale 2021.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le Budget Primitif d'Hambers,

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties,
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties,

DELIBERE :

Les taux d'imposition pour l'année 2021 sont les suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties 31.34 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 18.99 %

2021-13 Vote du Budget Primitif 2021.

Budget commune

Le projet de Budget Primitif 2021 de la commune est présenté au Conseil Municipal ainsi :

| | |
|------------------------------------|--------------|
| Recettes de fonctionnement : | 710 870.00 € |
| Dépenses de fonctionnement : | 413 120.00 € |
| Recettes d'investissement : | 304 120.00 € |
| Dépenses d'investissement : | 304 120.00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, par chapitre en fonctionnement, par chapitre et par opération en investissement, le budget primitif 2021 de la commune tel qu'il lui est présenté.

2021-14 Demande de participation financière pour un enfant en classe ULIS.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qui a été reçu en mairie en date du 21 janvier 2021, faisant suite à une demande de participation financière, aux frais scolaires émanant de l'école Saint-Joseph d'Evron pour un enfant scolarisé au sein de cet établissement en classe ULIS habitant en famille d'accueil sur la commune.

Suite à un entretien téléphonique avec la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, il a été décidé que cela ne concernait pas la commune d'Hambers mais plutôt le service ASE du Conseil Départemental, vu que l'enfant concerné est placé en famille d'accueil.

Information diverse :

M^{me} la 1^{ere} adjointe informe les conseillers que des représentants des assurances AXA sont passés en mairie présenter leur offre pour une complémentaire santé qui est destinée aux habitants de la commune.